

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 06 | VOTANTS 22.

OBJET : N° L-22-10/12-69/AG AIDES A LA LOCATION D'IMMEUBLES POUR LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE – ROTISSERIE CASTILLONNAISE

Étaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU.

Étaient absents excusés : M. Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Josette DANIEL donne procuration à Mme Florence JOST, M. Patrick TRACHET donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Mme Nicole CAMPANER donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, M. Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER. M. Jean-François LAMOTHE.

Le scrutin a eu lieu, M. Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 novembre 2019, la commune de Castillon-la-Bataille s'est engagée à accompagner les entreprises de la commune par une aide à la location d'immeubles, cette aide financière venant à chaque fois en complément des aides attribuées par la communauté de communes de Castillon-Pujols.

Chaque participation doit donner lieu à une délibération nominative. Un dossier est présenté à ce jour :

	Aide à la location
La Rôtisserie Castillonnaise – 14 place Orus – 33 350 Castillon-la-Bataille	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie : 32 m² • Loyer : 450 € soit 14.06€/m² • Plafond : 5€/m² • Subvention/mois : <ul style="list-style-type: none"> - 5€ x 32 m² x 1 mois 160€ - 10% x 160€ = 16€ • Montant subvention trimestre : 48€ • Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 288€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2019 concernant les aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune.

Considérant l'enjeu majeur de redynamiser le centre-ville ainsi que la volonté d'encourager l'installation des entreprises et la lutte contre la vacance qui contribuent à l'attractivité de la commune de Castillon-la-Bataille.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation citée ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 octobre 2022

Le Maire,

Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20221024-L22101269AG-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022